

Grandir à Limeil-Brévannes

Rentrée 2025-2026



De 0 à 11 ans



VILLE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Limeil-Brévannes

Édito

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide de la rentrée 2025-2026, dans lequel vous retrouverez l'ensemble des nouveautés et informations nécessaires liées à la petite-enfance et à l'enfance à Limeil-Brévannes.

Découvrez toutes les informations utiles sur les services proposés par la Ville dont votre enfant peut bénéficier : inscription à l'école, à la restauration scolaire, aux activités péri et extrascolaires, à l'étude surveillée, etc. C'est également dans ce document que vous trouverez toutes les actions mises en place par la Municipalité pour accompagner vos enfants : ludothèque, maisons de quartier, culture, sports...

Nous adressons aux 3 500 écoliers Brévannais tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire !

Françoise Lecoufle,
Maire de Limeil-Brévannes
Vice-Présidente du Conseil départemental
du Val-de-Marne



Françoise Lecoufle
Maire de Limeil-Brévannes
Vice-Présidente du Conseil
départemental du Val-de-Marne



Aïcha Gasset
Adjointe au Maire en charge
de la petite enfance



Peggy Trony
Adjointe au Maire en charge
des affaires scolaires

Sommaire

3 | LES 0 À 3 ANS

4 | LES CRÈCHES

8 | LES 3 À 11 ANS

10 | LES JOURS D'ÉCOLE

14 | LE MERCREDI ET LES VACANCES

18 | CULTURE

20 | SPORTS

22 | VIE DE QUARTIER ET JEUNESSE

23 | ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT

24 | PRÉVENTION

25 | POUR LES FAMILLES

26 | LES DÉMARCHES

27 | PÉDIBUS

28 | PORTAIL FAMILLE ET RÈGLEMENT DES FACTURES

29 | QUOTIENT FAMILIAL ET TARIFS

30 | CALENDRIER ET RÉPERTOIRE

Les 0 à 3 ans

L'accueil des tout-petits

La Ville de Limeil-Brévannes dispose d'une offre d'accueil diversifiée pour les enfants de 0 à 3 ans dans l'ensemble des quartiers : crèches municipales, départementales, associatives ou privées, assistantes maternelles agréées.

La Municipalité accompagne les familles, les oriente et les soutient dans leur recherche d'un mode d'accueil, quels que soient la situation et le besoin.



FARFELUNE ■ 20 berceaux

3 rue du Pic-Vert

LES PETITS LUTINS ■ 36 berceaux

64 Av. de Verdun

PAIN D'ÉPICES ■ 14 berceaux

Résidence la Chêneraie, Av. de Valenton

POMMES DE REINETTE ■ 36 berceaux

2 rue d'Aquitaine

CONTACT SERVICE PETITE ENFANCE : 01 45 10 77 71

Accueil occasionnel : la halte-garderie

Les crèches de la Ville offrent aussi une possibilité de halte-garderie. La halte-garderie accueille les enfants à partir de 18 mois (inscription possible dès 16 mois) à raison d'une journée ou de deux demi-journées par semaine.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la ville.



Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance AMSTRAMG'RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles.

Baby-dating :

Organisé tous les ans, au printemps, le baby-dating permet aux parents en recherche d'une assistante maternelle de pouvoir les rencontrer et échanger, afin de trouver la professionnelle qui correspond parfaitement à leurs attentes.

21 rue Léon Schwartzberg • 01 56 32 99 90
ram.limeil@limeil.fr

Choisir son mode d'accueil

Les inscriptions en crèches s'effectuent auprès du service Petite Enfance.

Les critères d'attribution

Les crèches sont ouvertes uniquement aux enfants dont les parents habitent Limeil-Brévannes.

Les places sont attribuées en fonction :

- Du besoin de la famille (nombre de jours)
- De l'âge de l'enfant
- Du nombre de places disponibles sachant que chaque dossier est étudié.

Les inscriptions

Documents à fournir :

- Formulaire de demande d'inscription en crèche
- Dernière attestation de paiement CAF et profil internet CAF
- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois

Inscription obligatoire auprès du service Petite Enfance

Service Petite Enfance

Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle
01 45 10 77 71 • petiteenfance@limeil.fr

Le service Petite Enfance a pour mission d'accueillir, de conseiller et de guider les Brévannais dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Le calendrier 2026

Le calendrier met en cohérence les périodes d'inscription, d'attribution des places et de rentrée en crèche avec le nombre de places disponibles.

Calendrier pour la rentrée de septembre 2026 :

- Mi-janvier 2026 : Formulaire de demande d'inscription disponible sur le site de la ville ou à retirer à l'accueil de la mairie.
- De début février à mi-avril : Formulaire de demande d'inscription à retourner par mail ou à déposer au service Petite Enfance
- Courant mai 2026 : Réunion de la commission annuelle d'attribution des places en crèche
- Début juin 2026 : Réponse aux familles par courrier
- Courant septembre 2026 : Rentrée des crèches

Hors calendrier, les parents peuvent s'inscrire toute l'année et sont mis sur liste d'attente au cas où une place se libèrerait.



Les autres crèches de la ville

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE GISÈLE VATINEL

■ 60 berceaux
24 rue Marius Dantz - 01 56 71 43 42

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE CAROLINE AIGLE

■ 60 berceaux
23 Avenue du 8 mai 1945 - 01 56 71 43 52

CRÈCHE INTER-ENTREPRISES EFFERVSENS

■ 22 berceaux
22-24 rue St John Perse - 06 26 77 60 75

MICRO CRÈCHE LE REPÈRE DE TIMEO ET DES CHÉRUBINS

■ 12 berceaux
5 rue des Herbagés de Sèze - 09 86 20 39 03

MAM DES TEMPS CÂLINS

■ 16 berceaux
5 allée Léopold Sédar Senghor - 01 45 69 81 01
Fermée le mercredi

MICRO CRÈCHE MALALA

■ 12 berceaux
3 place Louis Aragon - 07 57 83 49 32

Le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Géré par le Conseil départemental du Val-de-Marne, le centre de Protection Maternelle et Infantile est un lieu d'accueil et de conseils, ouvert à tous.

Le centre de Limeil-Brévannes reçoit les parents et les enfants dès la sortie de la maternité jusqu'à leurs 6 ans. L'équipe est constituée de : médecins, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, édu-

cateurs de jeunes enfants, psychologues et sage-femmes.

La PMI vous accompagne pour que vous puissiez trouver le plus tôt possible les réponses à vos questions sur l'organisation de la vie avec un jeune enfant : la prise de poids, les rythmes de vie, les petits soins (ombilic, érythème fessier...), l'allaitement, l'alimentation, les modes d'accueil...

CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

24 rue Marius Dantz - 01 56 71 41 76

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30

Aires de jeux en ville pour les moins de 3 ans

Les squares des Hérissons et des Ours Bruns, ouverts en 2018 et 2020, ont été complétés en 2023 par de nouveaux équipements de jeux pour les enfants de 0 à 3 ans. Ces deux squares disposent de jeux adaptés aux tout-petits permettant ainsi de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge.



SQUARE DES HÉRISSONS,
2 Av. Gabriel Péri

SQUARE DES OURS BRUNS,
21 Av. Descartes



Les

3 à 11 ans

Service des affaires Scolaires et Péricolaires

Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle

01 45 10 76 00 - scolaire@limeil.fr

Les écoles de la ville



Pôle Pasteur

MATERNELLE ANDRÉ MALRAUX

5 rue Louise
du Pierry

Directrice :
Mme El Machroubi
01 56 86 44 67
ce.0941369c@
ac-creteil.fr

MATERNELLE HENRI WALLON

3 rue Louise
du Pierry

Directeur :
M. Auffray
01 56 86 44 63
ce.0941264n@
ac-creteil.fr

MATERNELLE PAUL LANGEVIN

7 rue Louise
du Pierry

Directrice :
Mme Mihesso
01 56 86 44 60
ce.0941137a@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE MARTINE SOULIÉ

2 rue Julie-Victoire
Daubié

Directrice :
Mme Renard
01 56 86 44 74
ce.0940673w@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR

1 rue Louise
du Pierry

Directrice :
Mme Bertrand
01 56 86 44 70
ce.0940674x@
ac-creteil.fr

Groupes scolaires

ANATOLE FRANCE MATERNELLE

5 rue Pierre et
Angèle Le Hen

Directrice :
Mme Larger
01 45 99 02 18
ce.0941138@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE

22 av. d'Alsace-
Lorraine

Direction :
En cours d'affectation
01 45 69 66 35
ce.0941121h@
ac-creteil.fr

JEAN-LOUIS MARQUÈZE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

5/7 rue
Jean-Marie Prugnot

Directeur :
M. Allou
01 45 10 09 14
ce.0942211t@
ac-creteil.fr

PICASSO MATERNELLE JACQUES PRÉVERT

59 av. de Valenton

Directrice :
Mme Ait Youssef
01 45 69 22 94
ce.0941494n@
ac-creteil.fr

MATERNELLE ROSA LUXEMBURG

57 av. de Valenton

Directrice :
Mme Gennetier
01 45 99 27 78
ce.0941335r@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE PABLO PICASSO

57 av. de Valenton

Directrice :
Mme Dolbeau
01 45 99 51 94
ce.0941337t@
ac-creteil.fr

MIREILLE DARC MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

9 rue d'Aquitaine

Directrice :
Mme Andrianarisoa
01 45 10 18 20
ce.0942415p@
ac-creteil.fr

Autres écoles

ÉLÉMENTAIRE PIARD

28 rue Piard

Directrice :
Mme Dittlo
01 45 69 32 60
ce.0940675y@
ac-creteil.fr

MATERNELLE PIERRE CURIE

rue Pierre Curie

Directrice :
Mme Gerbault
01 45 69 78 48
ce.0941313s@
ac-creteil.fr

Les inscriptions



Les inscriptions scolaires à l'école maternelle ou élémentaire s'effectuent auprès du Service des affaires scolaires et périscolaires.

Documents à fournir :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- 2 justificatifs de domicile originaux différents datant de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant
- Pour les parents séparés ou divorcés : le jugement ou, à défaut, tout document officiel concernant la résidence de l'enfant et/ou l'exercice de l'autorité parentale
- Photocopie de la carte d'identité des représentants légaux.
- Attestation d'assurance extra scolaire et responsabilité civile de l'enfant
- Certificat de radiation de l'école d'origine en cas de changement d'école

Inscriptions scolaires rentrée 2026
du 5 janvier au 31 mars 2026

Une classe réservée aux moins de 3 ans

Dans le cadre du projet national de refondation de l'École, l'école maternelle Henri Wallon accueille 20 enfants de moins de trois ans au sein d'une classe au projet pédagogique adapté.

Pour y accéder à la rentrée 2026-2027, il faudra que l'enfant soit prioritairement :

- Domicilié sur le secteur du réseau d'éducation prioritaire (Groupe Pasteur / Mireille Darc)
- Né entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024
- Issu d'une famille dont la langue française n'est pas la langue maternelle, ou d'une famille bénéficiant d'un suivi institutionnalisé d'accompagnement à la parentalité, ou d'une fratrie dont la communauté éducative connaît des difficultés scolaires et/ou comportementales

Les préinscriptions se feront début 2026
auprès du service des affaires scolaires et périscolaires



La restauration scolaire

La restauration scolaire est soumise à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire. La fabrication des repas et la distribution dans les écoles sont confiées au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

La Ville met à la disposition de ses 14 écoles les moyens et le personnel pour assurer la restauration des enfants ainsi que l'entretien des locaux.

Les menus sont disponibles sur le site : sudestavenir.fr

Les allergies

Les parents dont les enfants souffrent d'allergies doivent impérativement informer :

- le chef d'établissement où l'enfant est scolarisé
- le médecin scolaire
- le service des affaires scolaires et périscolaires de la Ville
- le directeur de l'accueil de loisirs

■ ALLERGIES MÉDICAMENTEUSES ET ALIMENTAIRES

Au vu d'un certificat médical, le médecin scolaire délivre à la famille un formulaire de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Une fois rempli par la famille, ce protocole devra être signé par le médecin scolaire, le directeur de l'école et, le cas échéant, le directeur de l'accueil de loisirs, l'enseignant de l'enfant et l'Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site de la Ville.

De ce fait, toute personne étant amenée à s'occuper de l'enfant sera informée du protocole à mettre en place.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

> Date limite d'inscription et d'annulation : jusqu'à 8 jours avant la date souhaitée, sur le portail famille ou auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

> Paiement : la facturation est établie sur la base des inscriptions, et non sur la présence effective de l'enfant.

> Pénalités : en cas de non-inscription, une pénalité de 1€ par repas sera appliquée. En cas d'absence (maladie ou problèmes personnels graves), un justificatif sera demandé.

La pause méridienne

L'accueil du midi, avant et après la restauration scolaire, marque une coupure importante dans la journée des enfants. Il est principalement assuré et encadré par des animateurs municipaux, des ATSEM, ainsi que par des enseignants.

Activités organisées :

Les enfants profitent de ce temps pour se livrer à une multitude de jeux sous l'encadrement et la surveillance des animateurs qui travaillent sur la base d'un projet pédagogique.

Des activités collectives sont aussi organisées en tenant compte du rythme de la restauration des enfants et du climat (jeux sportifs, tournoi de foot...).

Horaires : de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de Limeil-Brévannes.

Accueils périscolaires

Organisés dans toutes les écoles de la Ville, les accueils périscolaires sont des espaces d'accueil destinés aux enfants habitant ou scolarisés sur la commune, encadrés par des animateurs de la Ville, formés et diplômés aux métiers de l'animation (BAFA, BAPAAT, BAFD, BPJEPS).

Ces accueils du matin et du soir permettent une transition paisible entre la maison et l'établissement scolaire. Ainsi, les enfants y trouvent des repères afin d'améliorer leur journée d'école.

Vous devez signaler tout changement de coordonnées ou de personne autorisée à récupérer l'enfant au service des affaires scolaires et périscolaires : scolaire@limeil.fr



Accueils maternels

Les enfants sont accueillis dans leur école respective, à l'exception des enfants des écoles Paul Langevin et Henri Wallon qui sont accueillis le matin et le soir à l'accueil de l'école André Malraux (salle 1^{er} étage).

Accueils du matin

■ **Horaires** : de 7h30 à 8h20

Accueils du soir

■ **Horaires** : de 16h30 à 19h

Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h.

Accueils élémentaires

Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives, à l'exception des enfants de l'école Louis Pasteur qui sont accueillis le matin et le soir à l'accueil de l'école Martine Soulié.

Accueils du matin

■ **Horaires** : de 7h30 à 8h20

Accueils du soir

■ **Horaires** : de 18h à 19h

(après les études surveillées, lire page 12).

BON À SAVOIR

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

➤ **Inscription et annulation** : au plus tard 4 jours avant la date souhaitée

➤ **Paiement** : lors de l'inscription

➤ **Pénalités** : en cas de non-inscription ou d'inscription hors-délai, une majoration de 50 % sur le tarif pratiqué sera appliquée.

En cas d'absence (maladie ou problèmes personnels graves), un justificatif sera demandé.

Études surveillées

La Ville accompagne le suivi des devoirs par les études surveillées dans toutes les écoles élémentaires. Elles sont assurées par la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne, depuis la rentrée 2016 et subventionnées par la Ville à hauteur d'environ 80 000 euros par an.

Inscriptions auprès des directeurs d'écoles.

Horaires :

Lundi : 16h30 à 18h

Mardi : 16h30 à 18h

Judi : 16h30 à 18h

Vendredi : 16h30 à 18h



Tarifs des études surveillées

Les tarifs 2025-2026 sont fixés par la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne. Une cotisation annuelle de 3,50 € est également demandée aux familles.

■ Mois complet (septembre, novembre 2025, janvier, mars, mai et juin/juillet 2026)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	41,82 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	35,90 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	24,20 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,25 €

■ Demi-mois (octobre 2025 et avril 2026)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	21 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	17,85 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	12,05 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,25 €

■ Mois restreint (décembre 2025, février et mai 2026)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	24 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	21,40 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	15,55 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,25 €

Inscriptions mercredis et vacances

Pour mieux planifier les effectifs d'enfants fréquentant les accueils et ajuster au mieux les activités et l'encadrement, les modalités d'inscription et de paiement sont les suivantes :

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

> **Inscription** : tout au long de l'année scolaire (depuis le 4 août 2025)

> **Date limite d'inscription et d'annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée

> **Paiement** : lors de l'inscription

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

> **Inscription** : selon le calendrier annuel

> **Annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée

> **Paiement** : lors de l'inscription

En cas de non-respect de ces modalités, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'accueil de loisirs. La tarification journalière sera appliquée en fonction du calcul du quotient familial (lire p.29). Si le quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximum sera appliqué.

BON À SAVOIR

Gagnez du temps grâce au portail famille !

Les inscriptions, les annulations, et le paiement, peuvent être réalisés sur le portail famille. **Le règlement sur le portail famille se fait au moment de l'inscription (sans règlement dans les 15 minutes, la réservation s'annule).**

Si vous ne pouvez pas réaliser ces démarches en ligne, rendez-vous auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

PÉNALITÉS :

Une majoration de 50 % sur le tarif pratiqué sera appliquée en cas de non-inscription ou d'inscription hors-délai.

- En cas de présentation d'un enfant non inscrit, la famille sera dirigée vers le service des affaires scolaires et périscolaires en mairie afin de vérifier la disponibilité au regard des effectifs et du taux d'encadrement légal. Toutefois, en fonction des disponibilités, l'enfant peut être accueilli sur une autre structure.
- Tous les souhaits d'inscription en dehors des délais doivent faire l'objet d'une demande par mail à l'adresse suivante : scolaire@limeil.fr

CALENDRIER 2025-2026



LES MERCREDIS

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE DEPUIS LE 4 AOÛT 2025
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (ex : annulation possible jusqu'au 8/09 pour le 17/09)

Paiement à l'inscription

VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODES	AUTOMNE	HIVER		PRINTEMPS	ÉTÉ	
	20 OCT. au 31 OCT. 2025	22 DÉC. 2025 au 2 JANV. 2026	23 FÉV. au 6 MARS 2026	20 AVRIL au 30 AVRIL 2026	6 JUILLET au 31 JUILLET 2026	3 AOÛT au 31 AOÛT 2026
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	LUNDI 8 SEPT. 2025	10 NOV. 2025	12 JANV. 2026	9 MARS 2026	25 MAI 2026	25 MAI 2026
FIN DES RÉSERVATIONS	DIMANCHE 5 OCT. 2025	7 DÉC. 2025	8 FÉV. 2026	5 AVRIL 2026	21 JUIN 2026	19 JUILLET 2026
DATE LIMITE D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (ex : annulation possible jusqu'au samedi 11/10 pour une inscription le lundi 20/10)					

Paiement à l'inscription

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 04/08/2025
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	4 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (ex : annulation possible jusqu'au 16/09 pour le 19/09)

Paiement à l'inscription

RESTAURATION SCOLAIRE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 04/08/2025
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	8 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE (ex : annulation possible jusqu'au 12/09 pour le 19/09)

Paiement en fin de mois en fonction des inscriptions réalisées

Les mercredis et vacances scolaires

Les enfants des écoles sont répartis de la façon suivante :

■ ANDRÉ MALRAUX :

pour les écoles maternelles Langevin, Wallon, Malraux et Mireille Darc maternelle

■ MARTINE SOULIÉ :

pour les écoles élémentaires Pasteur, Martine Soulié et Mireille Darc élémentaire

■ JEAN-LOUIS MARQUÈZE :

pour les écoles élémentaires et maternelles Anatole France et Jean Louis Marquèze (entrée par la salle périscolaire élémentaire)

■ JACQUES PRÉVERT :

pour les écoles Rosa Luxemburg, Curie, Prévert et les enfants scolarisés dans le public ou le privé en dehors de Limeil-Brévannes

■ PABLO PICASSO :

pour les écoles Piard, Picasso et les enfants scolarisés dans le public ou le privé en dehors de Limeil-Brévannes



Les règles de vie

- **Vêtements adaptés en fonction des conditions météorologiques et des activités proposées.**
- **Pour éviter les multiples pertes de vêtements, veuillez marquer le nom des enfants sur les blousons, les casquettes, etc.**
- **Nous vous rappelons qu'il est indispensable de doter les enfants de chaussons pour les activités intérieures.**
- **En cas de situation de santé particulière (blessures, maladie, handicap, etc.), se rapprocher de la direction périscolaire de l'école pour convenir des modalités d'accueil de l'enfant.**

Mémo

Accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi).

Horaires :

de 7h30 à 19h

Dépôt des enfants : de 7h30 à 8h45

Départ des enfants : de 17h à 19h

Les activités

Les programmes d'activités sont conçus par l'équipe d'animation et correspondent aux objectifs définis dans le projet pédagogique de la structure. Les animations proposées aux enfants sont diversifiées, respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants : activités manuelles, de détente, de découverte, culturelles, sportives, artistiques...

Les nombreux partenariats avec les services de la Ville permettent d'enrichir l'offre de loisirs proposée aux enfants (le service des sports, la ludothèque, la galerie...)



BON À SAVOIR

Retrouvez le planning des activités avant chaque période de vacances dans les panneaux d'affichage devant les accueils de loisirs.



Encadrement

L'équipe d'animation est constituée de directeurs et d'animateurs diplômés (BAFA, BAFD, BPJEPS, PSC1).

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants inscrits, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Saison culturelle : 4 spectacles pour toute la famille

■ GABOR ET LES CHAPEAUX ROUILLÉS –

Comédie musicale fantastique

Dimanche 9 novembre à 16h

à la Boîte à Clous – À partir de 6 ans

Mêlant chansons, théâtre, danse, poésie dans un univers fantastique *Gabor et les chapeaux rouillés* est un spectacle complet.

■ EL SPECTACOLO

Clown / Cirque

Dimanche 11 janvier à 16h

à la Boîte à Clous – À partir de 7 ans

Ce spectacle d'humour visuel universel est comme un cadeau qui vous émerveille, une histoire qui vous touche en plein cœur et qui vous émeut ! Avec justesse, complicité, performances artistiques et souvent avec « Un rien », Elastic et Francesca vous emportent dans *El Spectacolo* ! Rires garantis !

■ LA BELLE ET LA BÊTE

Théâtre jeune public

Dimanche 1^{er} février à 16h

au Théâtre Barbara – À partir de 6 ans

On redécouvre ici l'histoire de *La Belle et la Bête*, dépoussiérée et accessible à tous les bambins. Une très jolie version, avec une mise en scène féérique, qui fera voyager les petits et les grands enfants.

■ TU CONNAIS LA CHANSON

Théâtre musical

Dimanche 17 mai à 16h

au Théâtre Barbara – À partir de 10 ans

Comment écrit-on une chanson ? Pourquoi la musique d'un événement y reste liée à jamais dans notre mémoire ? Le public est invité à deviner l'auteur ou l'autrice des paroles de chansons, tout au long de la représentation, sous forme de jeux.

On s'amuse, on chante et on repart avec des notes plein la tête !

S'abonner ou acheter ses places



ABONNEMENT FAMILLE BRÉVANNAISE : 65 € pour 2 adultes et 2 enfants pour 2 spectacles (au lieu de 92 €, soit 27 € d'économie)

TARIF À LA PLACE : *Enfant Brévannais* : 8 € / *Adulte Brévannais* : 15 €

ACHETER OU RÉSERVER SES PLACES :

- *au service Événementiel* : Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, 17h le vendredi)
- *sur place avant le spectacle (sous réserve des places disponibles)*



Cinéma au Théâtre Barbara

■ TOUTES LES SEMAINES :

2 séances le mardi : à 18h et à 20h30

1 séance le mercredi : à 10h

> 5 € la place

> 5 places achetées = 1 place offerte !

■ ET AUSSI UNE FOIS PAR MOIS :

Ciné-bébé : samedi à 10h (dès 3 ans)

> 2,50 € la séance

Séance familiale : mercredi à 14h

> 2,50 € la séance

**Théâtre Barbara,
22 Av. Alsace-Lorraine**

Retrouvez la programmation tous les
mois dans le Limeil-Brévannes Actus, sur
nos réseaux sociaux et sur le site internet

La Galerie

Découvrez toutes les 3 semaines, une exposition différente à la Galerie !

■ ATELIER DÉCOUVERTE POUR LES ENFANTS :

Des ateliers autour des expositions, animés par les artistes, sont proposés certains mercredis à 14h, pour les enfants à partir de 6 ans - Tarif unique 2 €.

La Galerie, 38 rue Henri Barbusse

ENTRÉE LIBRE

Mardi, jeudi et vendredi 13h30-17h

Mercredi 9h-12h30 et 14h-17h30

Samedi 10h-17h



Classes CHAM

Du CP au CM2, les enfants des écoles élémentaires Louis Pasteur, Mireille Darc et Martine Soulié peuvent bénéficier de la Classe à Horaires Aménagés Musicale et vocale (CHAM) qui vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans le domaine musical.

Elle se déroule pendant le temps scolaire. Les inscriptions sont gratuites ainsi que les cours dispensés et le prêt des instruments et manuels.

Renseignements auprès du Conservatoire
de Limeil-Brévannes au 01 41 94 31 70
Lieux de cours : écoles élémentaires Louis
Pasteur, Mireille Darc et Martine Soulié

La Ludothèque

Découvrez la Ludothèque en famille ! Une collection de jeux et jouets variés sont à votre disposition gratuitement pour jouer sur place ou pour les emprunter chez vous. Des soirées jeux et des événements ludiques sont régulièrement organisés. Restez informés sur nos réseaux sociaux et le site internet de la ville.

Ludothèque, 22 rue Gutenberg
Gratuit, sur inscription.

01 45 10 77 89 - ludotheque@limeil.fr



L'École Municipale des Sports tous les mercredis

L'École Municipale des Sports est ouverte tous les mercredis de 10h à 11h pour les enfants de CP et CE1 et de 11h à 12h pour les enfants du CE2 au CM2, au stade Paul Vaillant Couturier, 8 rue Georges Clémenceau

Par cycle de 5 à 7 séances, les enfants pratiquent différents sports durant l'année pour leur permettre de découvrir différentes disciplines (jeux traditionnels et collectifs, jeux athlétiques, jeux d'opposition, jeux de raquettes, jeux de précision, jeux de ballons).

INITIATIONS HANDI SPORT

En partenariat avec l'institut médico-éducatif (IME) Armonia de Limeil-Brévannes, la Ville organise des actions Handisport à destination des enfants.

Inscription obligatoire auprès du Service des Sports - Tarifs annuels : de 57,75 € à 136,50 € en fonction du quotient familial

Stages sportifs toutes les vacances scolaires

Objectif : Découvrir ou approfondir la pratique de différents sports, encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville et les intervenants des clubs locaux. **Inscriptions ouvertes toute l'année auprès du Service des Sports**, pour des journées complètes (prévoir un pique-nique) ou des demi-journées.

Tarifs :

calculés en fonction du quotient familial.

Dimanche sportif en famille



4 fois par an, la Ville propose aux Brévannais de découvrir et pratiquer gratuitement des activités sportives, adaptées à toutes tranches d'âges, par le biais des éducateurs et des associations partenaires.

Sports collectifs, sports individuels, parcours de motricité pour les tout-petits... une variété d'activités sportives leur est proposée.

Entrée libre. Restez informés sur les dates des événements sur le site et les réseaux sociaux de la ville.

SERVICE DES SPORTS

Hôtel de Ville - 2 Place Charles de Gaulle

sports@limeil.fr - 01 45 10 76 46

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Piscine des Dauphins



Durant la période scolaire, trois demi-journées sont réservées aux écoles primaires de Limeil-Brévannes afin que les enfants de 10-11 ans obtiennent « **L'Attestation du Savoir Nager en Sécurité** » à la fin du CM2.

Un créneau hebdomadaire est également réservé pour les centres de loisirs.

Piscine des Dauphins

1 voie Georges Pompidou – 07 88 31 08 11 – piscine@limeil.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 12h-13h30 et 17h15-20h
- **Mercredi** : 12h-20h
- **Samedi** : 9h-12h

Plein tarif 3 €

Tarif enfant (-12 ans) 2 €

Pendant les vacances, les horaires sont modifiés :

- **du lundi au vendredi** : de 11h à 19h
- **le samedi** : de 9h à 19h
- **le dimanche** : de 9h à 14h

4 éducateurs sportifs

Le service municipal des sports accompagne les enseignants dans la mise en place des cycles d'apprentissage EPS. Toutes les classes de l'ensemble des écoles brévannaises bénéficient de l'intervention des éducateurs sportifs de la ville. En adéquation avec le programme scolaire, les 4 éducateurs participent à l'élaboration des cycles d'apprentissage pour les différents niveaux de classe élémentaire avec la conseillère de la Circonscription de l'Éducation Nationale.

Les cycles sont mis en place sur environ 7 à 8 semaines.

Grâce à la coanimation de l'enseignant et des animateurs sportifs, l'enfant acquiert les fondamentaux nécessaires à la pratique sportive. Au total, ce sont plus de 70 classes concernées, représentant un total de près de 2 000 élèves.

La Ville met également à disposition des écoles l'ensemble des installations sportives nécessaires à la pratique sportive ou collective.

Maisons de quartier

Les maisons de quartier sont des structures à vocation sociale et des lieux d'animations familiales et intergénérationnelles.

De nombreuses activités sont proposées, notamment pour les enfants en dehors du temps scolaire. Des ateliers pour les familles et les adultes sont proposés ainsi que des cours d'alphabétisation.

■ LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs) est mis en place de mi-septembre à fin juin sous certaines conditions. L'accompagnement est fait par des bénévoles, des animateurs et des étudiants.

Sur les 3 Maisons de quartier :

- Élémentaire : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
- Collégien : le mardi et jeudi de 18h à 19h30
- Culturel (exemple atelier numérique) : le mercredi de 10h à 11h30

SERVICE VIE DE QUARTIER - JEUNESSE

Maison Christian Marin

Place d'Aquitaine - 01 43 89 82 10

Maison des Temps Durables

1 place Louis-Aragon - 01 45 10 66 79

Maison de la Hêtraie

4 place de la Hêtraie - 01 43 89 53 61

■ ACCUEILS DE LOISIRS

Pour les 6-10 ans le mercredi (sur les 3 maisons de quartier de 13h30 à 17h) et pendant les vacances scolaires

■ ACTIVITÉS ENFANTS

Afro-fitness : mercredi de 17h à 19h (enfants) à la Maison Christian Marin

Baby-gym : le mercredi de 16h à 17h à la Maison Christian Marin, le vendredi de 9h45 à 11h15 à la Maison des Temps Durables.

■ BÉBÉ LECTEURS

- Bébé lecteur (1 fois par mois)
- L'atelier éveil conte et peinture sur la Maison Temps Durables. 2 mercredis par mois. Tarif : quotient familial.

Accompagnement de l'enfant

Tout au long de l'année scolaire, des dispositifs accompagnent les élèves Brévannais (voir aussi CLAS p. 22)

■ Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

Les acteurs de l'Éducation Nationale, mobilisés au sein des RASED, permettent aux élèves en difficulté de trouver une aide adaptée à leurs besoins. Les élèves

des écoles maternelles et élémentaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide spécialisée auprès des professionnels dans les antennes RASED de la commune.

Elles regroupent, à Limeil-Brévannes, psychologues et enseignants spécialisés, pour une aide à dominante pédagogique. Elles interviennent dans les écoles REP (Réseau d'Éducation Prioritaire).

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr

Les enfants en situation de handicap

Les parents ayant des enfants en situation de handicap, reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), doivent se rapprocher du service scolaire et périscolaire afin d'organiser les modalités d'accueil des enfants au sein de nos structures.



Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite éducative est un service municipal gratuit, confidentiel et de libre adhésion, qui s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans, ainsi qu'à leurs parents. Il permet d'accompagner les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés représentant un frein à la réussite.

Majoritairement, les orientations vers le PRE proviennent des établissements scolaires du 1^{er} degré. Une évaluation du fonctionnement familial et de l'environnement de vie du mineur est réalisée afin de proposer un parcours d'accompagnement individualisé et adapté aux besoins et capacités de chacun.

Mémo

Les médicaments nécessaires aux soins de l'enfant devront impérativement être remis au chef d'établissement scolaire et au directeur de l'accueil de loisirs.

Ces médicaments, ayant une date de péremption, devront être obligatoirement renouvelés.

Toute modification du suivi médical de l'enfant devra faire l'objet d'une information et d'un justificatif auprès des signataires du Projet d'Accueil Individualisé.

Permis internet

Les agents de la police municipale se rendront à nouveau cette année dans toutes les classes de CM2 de la commune, pour informer les enfants sur les précautions à prendre en cas d'usage d'Internet.

Cette initiative municipale permet de sensibiliser les jeunes élèves aux bons réflexes numériques et de renforcer la prévention des familles.

Permis piéton

Ces permis sont organisés depuis trois ans et permettent ainsi de sensibiliser les enfants aux dangers de la route. **C'est notre Police Municipale qui se charge de faire passer ce permis à tous les enfants Brévannais scolarisés en classe de CM2.** Cela leur permet de mettre en pratique les conseils donnés pour leurs futurs déplacements au collège.

Permis vélo

En relation avec le dispositif « Savoir rouler à vélo », des initiations à la pratique du vélo ont été organisées à plusieurs reprises et seront à nouveau planifiées cette année.



Lutte contre le harcèlement scolaire

Afin de libérer la parole des élèves, des « **boîtes Papillons** » ont été installées dans les écoles élémentaires Mireille Darc et Piard. Ce dispositif est en cours de déploiement dans les autres écoles élémentaires de la Ville pour que les enfants puissent y confier leur détresse via des mots ou des dessins, car il est parfois plus simple pour eux de l'écrire que de le dire... Des « **bancs de l'amitié** » ont aussi été installés à Martine Soulié et Louis Pasteur.

Sensibilisation au développement durable

Installation de jardins pédagogiques : Nos écoles sont équipées de jardins pédagogiques et de composteurs. Plusieurs d'entre-elles bénéficient d'espaces verts dans les cours de récréation.



Le Conseil municipal des Enfants

Tous les deux ans, de véritables élections sont organisées dans toutes les écoles brévannaises pour élire 14 jeunes élèves de CM1 et de CM2 qui siègent au Conseil Municipal des Enfants (CME).

Depuis plusieurs années, de jeunes élus se succèdent pour découvrir la démocratie participative, s'initier à la citoyenneté, élaborer des projets...

Les élections du nouveau CME auront lieu durant le 4^e trimestre 2025.

> Retrouvez les élus de votre école sur les tableaux d'affichage aux abords des établissements scolaires

Événements

Tout au long de l'année, la ville organise des temps forts dédiés aux enfants :

- Le Carnaval
- La Fête de la Ville
- La Semaine de l'éco-mobilité : à l'école sans voiture
- La Dictée pour tous
- La Place féérique
- La Course ELA
- La Chasse aux œufs
- Le Défilé aux lampions et le Marché de Noël : distribution de chocolats aux enfants
- Les Dimanches sportifs : plusieurs dimanches sportifs sont organisés par an, en partenariat avec les associations sportives pour toute la famille.
- Le Cross scolaire : organisé début juin chaque année pour les CM1 et CM2 sur le stade Didier Pironi.



Les démarches

Le Pédibus

Dans le cadre de l'engagement de la commune en faveur du développement durable, la Ville de Limeil-Brévannes promeut la circulation douce avec le Pédibus.

Le Pédibus des Temps Durables permet aux enfants de se rendre à pied à l'école, en toute sécurité grâce à un encadrement assuré par des animateurs, avec un circuit adapté au cheminement piéton d'enfants.

■ Des Temps Durables au Pôle Pasteur



INSCRIPTION OBLIGATOIRE • 1,08 €/JOUR

Service des Affaires Scolaires et Périscolaires
Hôtel de Ville
2 Place Charles de Gaulle
01 45 10 76 21

> Départ : 8h

les lundis, mardis, jeudis
et vendredis

> Retour : 17h

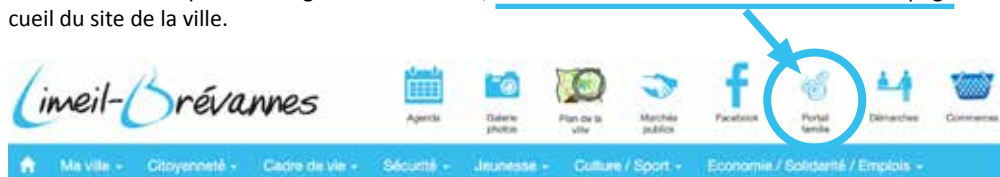
Place Louise de Vilmorin



Portail Famille rentrée 2025/2026

■ Simplicité d'accès depuis le site de la Ville : WWW.LIMEIL-BREVANNES.FR

Il vous suffit de cliquer sur l'onglet Portail Famille, situé sur le bandeau en haut à droite de la page d'accueil du site de la ville.



■ Un espace simple et personnalisé

Il facilitera vos démarches administratives liées à la vie scolaire et aux activités périscolaires de vos enfants, 24h/24 et 7j/7 :

- Inscription aux activités périscolaires et restauration
- Modification ou annulation d'une inscription
- Paiement en ligne de vos prestations
- Consultation de vos factures
- Suivi des services utilisés

Cet espace est personnalisé et sécurisé.

Les modalités d'inscription et de paiement aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire sont précisées dans le règlement de la pause méridienne et le règlement des accueils collectifs de mineurs. Ces règlements sont consultables sur le site de la Ville

■ Règlement des factures

- Via le Portail Famille
- Directement auprès du service des affaires scolaires et périscolaires en espèces, chèque, carte bancaire et CESU

Besoin d'aide?

Si besoin, la Maison Christian Marin dispose d'outils informatiques et les agents peuvent vous aider à utiliser le portail famille. Le service scolaire se tient aussi à votre disposition.

MAISON CHRISTIAN MARIN

4 Place d'Aquitaine

01 43 89 82 10

Horaires :

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Hôtel de Ville

2 Place Charles de Gaulle

01 45 10 76 00

Horaires :

Lundi, mercredi et vendredi :

de 8h30 à 12h

de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Mardi, jeudi et samedi :

de 8h30 à 12h.

Le quotient familial

Le quotient familial permet de moduler le tarif des prestations municipales en fonction du niveau de charges de chaque famille, c'est pourquoi il est indispensable de l'évaluer.

Il est calculé par année scolaire sur la base des revenus de la famille divisée par le nombre de personnes composant le foyer.

Le calcul du QF pour l'année 2025-2026 s'effectuera entre le 25 juillet et le 30 septembre 2025.

Les démarches peuvent se faire sur le portail famille ou auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

Les documents à fournir :

- l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024.
- dernière attestation de la CAF
- Un justificatif datant de moins de 3 mois.
- dernier relevé des prestations CAF
- pour les non-salariés : avis de situation « Allocation de Retour à l'Emploi » (ARE) du Pôle Emploi
- pour les parents séparés : attestation du parent prenant en charge les règlements des prestations concernées.

À noter que tous les documents transmis doivent être à l'adresse de votre domicile à Limeil-Brévannes.

Les tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2025

QUOTIENT FAMILIAL	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS		ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES	ACCUEILS DE LOISIRS	PÉDIBUS LES TEMPS DURABLES
		MATIN	SOIR	MATIN ET SOIR	MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES	FORFAIT PAR JOUR ET PAR ENFANT
1	0,70 €	0,70 €	1,10 €	0,70 €	3,42 €	1,08 €
2	1,27 €	0,86 €	1,40 €	0,86 €	4,78 €	
3	1,83 €	1,02 €	1,73 €	1,02 €	6,15 €	
4	2,40 €	1,18 €	2,00 €	1,18 €	7,51 €	
5	2,96 €	1,35 €	2,28 €	1,35 €	8,87 €	
6	3,53 €	1,51 €	2,83 €	1,51 €	10,24 €	
7	4,09 €	1,67 €	3,39 €	1,67 €	11,59 €	
8	4,66 €	1,83 €	3,97 €	1,83 €	12,96 €	
9	5,22 €	1,99 €	4,54 €	1,99 €	14,32 €	
10	5,79 €	2,15 €	5,13 €	2,15 €	15,68 €	
11	6,35 €	2,31 €	5,68 €	2,31 €	17,05 €	
HC	7,53 €	3,08 €	6,78 €	3,08 €	17,32 €	

HC = Hors Commune

Tarifs applicables hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Pour tout changement de situation (familiale, professionnelle, etc..), veuillez informer le service des affaires scolaires et périscolaires.

Vacances scolaires - ZONE C

SEPTEMBRE 2025

LUN 1	Mercredi
MAR 2	
MER 3	
JEU 4	
VEN 5	
SAM 6	
DIM 7	
LUN 8	
MAR 9	
MER 10	
JEU 11	
VEN 12	
SAM 13	
DIM 14	
LUN 15	
MAR 16	
MER 17	
JEU 18	
VEN 19	
SAM 20	
DIM 21	
LUN 22	
MAR 23	
MER 24	
JEU 25	
VEN 26	
SAM 27	
DIM 28	
LUN 29	
MAR 30	

OCTOBRE 2025

MER 1	
JEU 2	
VEN 3	
SAM 4	
DIM 5	
LUN 6	
MAR 7	
MER 8	
JEU 9	
VEN 10	
SAM 11	
DIM 12	
LUN 13	
MAR 14	
MER 15	
JEU 16	
VEN 17	
SAM 18	
DIM 19	
LUN 20	
MAR 21	
MER 22	
JEU 23	
VEN 24	
SAM 25	
DIM 26	
LUN 27	
MAR 28	
MER 29	
JEU 30	
VEN 31	

NOVEMBRE 2025

SAM 1	Le Toussaint
DIM 2	
LUN 3	
MAR 4	
MER 5	
JEU 6	
VEN 7	
SAM 8	
DIM 9	
LUN 10	
MAR 11	Armistice 1918
MER 12	
JEU 13	
VEN 14	
SAM 15	
DIM 16	
LUN 17	
MAR 18	
MER 19	
JEU 20	
VEN 21	
SAM 22	
DIM 23	
LUN 24	
MAR 25	
MER 26	
JEU 27	
VEN 28	
SAM 29	
DIM 30	

DÉCEMBRE 2025

LUN 1	
MAR 2	
MER 3	
JEU 4	
VEN 5	
SAM 6	
DIM 7	
LUN 8	
MAR 9	
MER 10	
JEU 11	
VEN 12	
SAM 13	
DIM 14	
LUN 15	
MAR 16	
MER 17	
JEU 18	
VEN 19	
SAM 20	
DIM 21	
LUN 22	
MAR 23	
MER 24	
JEU 25	Noël
VEN 26	
SAM 27	
DIM 28	
LUN 29	
MAR 30	
MER 31	

JANVIER 2026

JEU 1	Jour de l'An
VEN 2	
SAM 3	
DIM 4	
LUN 5	
MAR 6	
MER 7	
JEU 8	
VEN 9	
SAM 10	
DIM 11	
LUN 12	
MAR 13	
MER 14	
JEU 15	
VEN 16	
SAM 17	
DIM 18	
LUN 19	
MAR 20	
MER 21	
JEU 22	
VEN 23	
SAM 24	
DIM 25	
LUN 26	
MAR 27	
MER 28	
JEU 29	
VEN 30	
SAM 31	

FÉVRIER 2026

DIM 1	
LUN 2	
MAR 3	
MER 4	
JEU 5	
VEN 6	
SAM 7	
DIM 8	
LUN 9	
MAR 10	
MER 11	
JEU 12	
VEN 13	
SAM 14	
DIM 15	
LUN 16	
MAR 17	
MER 18	
JEU 19	
VEN 20	
SAM 21	
DIM 22	
LUN 23	
MAR 24	
MER 25	
JEU 26	
VEN 27	
SAM 28	

MARS 2026

DIM 1	
LUN 2	
MAR 3	
MER 4	
JEU 5	
VEN 6	
SAM 7	
DIM 8	
LUN 9	
MAR 10	
MER 11	
JEU 12	
VEN 13	
SAM 14	
DIM 15	
LUN 16	
MAR 17	
MER 18	
JEU 19	
VEN 20	
SAM 21	
DIM 22	
LUN 23	
MAR 24	
MER 25	
JEU 26	
VEN 27	
SAM 28	
DIM 29	
LUN 30	
MAR 31	

AVRIL 2026

MER 1	
JEU 2	
VEN 3	
SAM 4	
DIM 5	
LUN 6	Le lundi de Pâques
MAR 7	
MER 8	
JEU 9	
VEN 10	
SAM 11	
DIM 12	
LUN 13	
MAR 14	
MER 15	
JEU 16	
VEN 17	
SAM 18	
DIM 19	
LUN 20	
MAR 21	
MER 22	
JEU 23	
VEN 24	
SAM 25	
DIM 26	
LUN 27	
MAR 28	
MER 29	
JEU 30	

MAI 2026

VEN 1	Notre-Dame de Trèves
SAM 2	
DIM 3	
LUN 4	
MAR 5	
MER 6	
JEU 7	
VEN 8	Victoire de 1941
SAM 9	
DIM 10	
LUN 11	
MAR 12	
MER 13	
JEU 14	Ascension
VEN 15	
SAM 16	
DIM 17	
LUN 18	
MAR 19	
MER 20	
JEU 21	
VEN 22	
SAM 23	
DIM 24	
LUN 25	Le lundi de Pentecôte
MAR 26	
MER 27	
JEU 28	
VEN 29	
SAM 30	
DIM 31	

JUIN 2026

LUN 1	
MAR 2	
MER 3	
JEU 4	
VEN 5	
SAM 6	
DIM 7	
LUN 8	
MAR 9	
MER 10	
JEU 11	
VEN 12	
SAM 13	
DIM 14	
LUN 15	
MAR 16	
MER 17	
JEU 18	
VEN 19	
SAM 20	
DIM 21	
LUN 22	
MAR 23	
MER 24	
JEU 25	
VEN 26	
SAM 27	
DIM 28	
LUN 29	
MAR 30	
VEN 31	

JUILLET 2026

MER 1	
JEU 2	
VEN 3	
SAM 4	
DIM 5	
LUN 6	
MAR 7	
MER 8	
JEU 9	
VEN 10	
SAM 11	
DIM 12	
LUN 13	
MAR 14	Notre-Nativité
MER 15	
JEU 16	
VEN 17	
SAM 18	
DIM 19	
LUN 20	
MAR 21	
MER 22	
JEU 23	
VEN 24	
SAM 25	
DIM 26	
LUN 27	
MAR 28	
MER 29	
JEU 30	
VEN 31	

AOÛT 2026

SAM 1	
DIM 2	
LUN 3	
MAR 4	
MER 5	
JEU 6	
VEN 7	
SAM 8	
DIM 9	
LUN 10	
MAR 11	
MER 12	
JEU 13	
VEN 14	
SAM 15	Assommoir
DIM 16	
LUN 17	
MAR 18	
MER 19	
JEU 20	
VEN 21	
SAM 22	
DIM 23	
LUN 24	
MAR 25	
MER 26	
JEU 27	
VEN 28	
SAM 29	
DIM 30	
LUN 31	

■ HÔTEL DE VILLE

Hôtel de Ville
2 Place Charles de Gaulle

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le service scolaire et périscolaire est à votre disposition pour tous renseignements concernant la scolarité et les activités périscolaires de votre enfant. L'accueil est situé au rez-de-chaussée de la mairie.

Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le
vendredi)

Mardi et samedi : de 8h30 à 12h.

scolaire@limeil.fr

Pour les inscriptions scolaires et périscolaires :
01 45 10 76 00

Vous pouvez également consulter le Portail
Famille sur notre site : limeil-brevannes.fr, et
régler en ligne l'ensemble des prestations du
service.

SERVICE PETITE ENFANCE

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

01 45 10 77 71

petite.enfance@limeil.fr

SERVICE DES SPORTS

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

sports@limeil.fr

01 45 10 76 46

■ SERVICE VIE DE QUARTIER - JEUNESSE

MAISON CHRISTIAN MARIN

Place d'Aquitaine
01 43 89 82 10

MAISON DES TEMPS DURABLES

1 place Louis-Aragon
01 75 48 84 19

MAISON DE LA HÊTRAIE

4 place de la Hêtraie
01 43 89 53 61

■ CCAS

22 rue Gutenberg

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
01 45 10 77 77

■ MÉDIATHÈQUE

27 quater Av. de la Sablière

01 41 94 32 30

<https://mediatheques.sudestavenir.fr>
mediatheque.limeil-brevannes@gpsea.fr

Horaires :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h – 18h

Tarifs :

Gratuité pour les résidents, les étudiants et les
personnes travaillant sur le Territoire de GPSEA.

■ CONSERVATOIRE

23 rue Pasteur

cri.limeilbrevannes@gpsea.fr

01 41 94 31 70

Horaires :

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 13h30-18h

Grandir à Limeil-Brévannes

de 0 à 11 ans

Hôtel de Ville
de Limeil-Brévannes
2 Place Charles de Gaulle
01 45 10 76 00



VILLE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Limeil-Brévannes